

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04 13 31 96 82

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI / M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Achat de prestations dans la cadre de la Sosh Freestyle Cup 2018

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine du sport et ainsi renforcer l'image du Conseil départemental.

Dans cette perspective, notre Institution procède à divers achats de prestations dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Il est proposé de procéder à l'achat de prestations lors de la Sosh Freestyle Cup qui se déroulera du 20 au 30 juin 2018 sur le littoral marseillais et son skate parc.

Une multitude de sports urbains et nautiques sont programmés, en compétition et en exhibition, agrémentés d'art graphique urbain et d'une programmation musicale tendance. Au cours de cette manifestation, une manche de la coupe du monde de skate est également organisée.

D'accès libre et gratuit, cet événement accueille chaque année de plus en plus de spectateurs et propose ainsi à tous ceux qui le souhaitent de s'initier à de nombreuses disciplines de plein air ; l'an passé, ils étaient plus de 150 000 à découvrir toutes ces disciplines.

Ces achats permettront d'assurer une importante visibilité de notre Institution ainsi que la réalisation d'opérations annexes (animations sportives).

L'ensemble de ces achats pour cette manifestation sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3 c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, auprès de la société SARL Mouss Diffusion, détentrice des droits d'exclusivité.

Le montant indiqué dans l'annexe financière de ce rapport est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL